

Projet éolien de Saint-Germainmont

Lettre d'information n°1

Janvier 2022

Le mot du développeur

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous souhaiter une bonne année 2022 !

Depuis mars 2020, RWE Renouvelables France étudie la faisabilité d'un projet de parc éolien sur la commune de Saint-Germainmont.

A la suite d'échanges avec le conseil municipal, les élus nous ont donné leur accord pour lancer les premières études pour le projet de parc éolien.

En novembre 2021, afin de dialoguer avec les acteurs du territoire, RWE Renouvelables France a mandaté l'équipe concertation de Mazars pour mener un diagnostic territorial. 67 acteurs locaux ont pu être rencontrés lors d'entretiens individuels et de porte-à-porte. Ces échanges ont permis de recueillir de la part des acteurs locaux les perceptions et les avis sur le

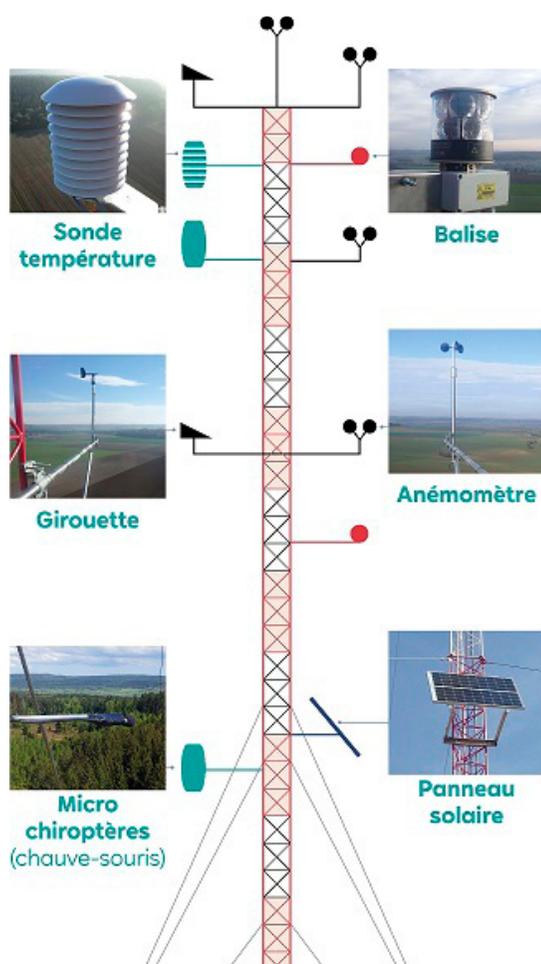
projet et sur l'éolien. Nous retenons notamment, que nombre d'entre vous souhaitent être informés du projet.

Par cette première lettre d'information, nous vous proposons de découvrir la zone d'étude, ainsi que les caractéristiques du projet tel qu'envisagé aujourd'hui. Nous vous tiendrons régulièrement informés des prochaines avancées.

Vous en souhaitant bonne lecture, nous proposerons prochainement des rencontres sur le territoire afin d'échanger sur le projet.



Roméo GARREAU
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
romeo.garreau@rwe.com



Zoom sur l'étude des vents et l'installation du mât de mesure

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et locales sur la ressource en vent.

La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne) dépend en partie de ces données.

Un mât de mesure des vents sera donc installé au cœur de la zone d'implantation potentielle du projet, fin janvier 2022, pour une durée d'environ deux ans.

Ce mât, d'une hauteur de 82 mètres, comporte des girouettes et anémomètres à différentes hauteurs.

Ces instruments nous donneront des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants.

Des micros seront également installés pour enregistrer l'activité des chauves-souris en altitude, dans le cadre de l'étude naturaliste.

Le projet éolien de Saint-Germainmont

Chiffres clefs du potentiel projet



180 à 200 m
de hauteur
en bout de pale



500 m
de distance min.
aux habitations

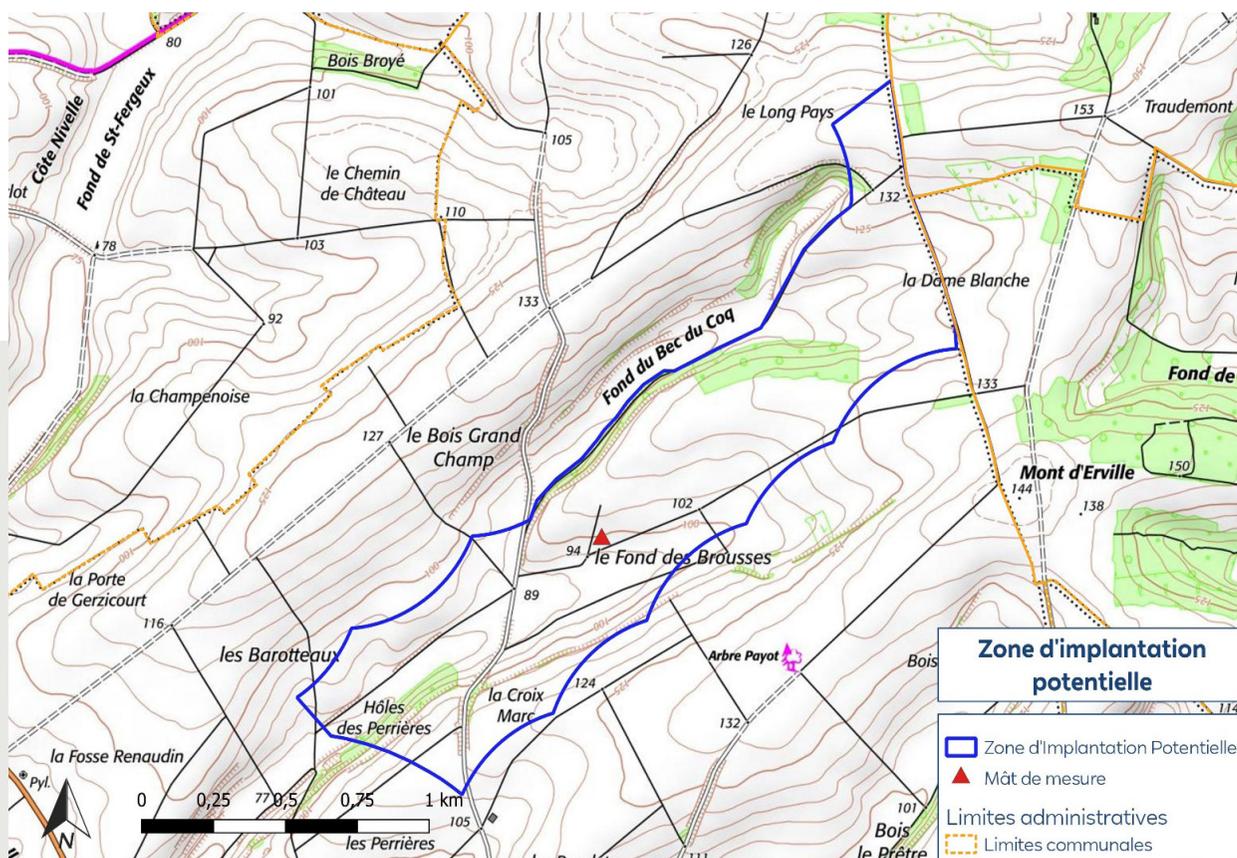


4
éoliennes



Production d'énergie
équivalente aux besoins de
18 250 habitants

La zone d'étude



Comment la zone d'implantation potentielle est-elle définie ?

Tout d'abord, un travail cartographique est mené en amont des premières prises de contact sur le terrain.

La ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) est donc choisie sur la base de différents éléments :

- Topographie de la zone d'étude
- Potentiel du gisement de vent
- Analyse bibliographique des enjeux environnementaux et paysagers du site
- Compatibilité réglementaire avec des servitudes d'utilité publique, les principales étant l'aéronautique, l'urbanisme ou encore les détections radars

- Distance minimale réglementaire de 500 mètres aux habitations

Une fois ces principaux enjeux traités, des études techniques sont conduites pour analyser l'impact que le projet éolien viendrait créer, tant sur ses aspects positifs que négatifs. Les principales études se concentrent sur les sujets environnementaux, paysagers et acoustiques. Une analyse des risques associés à l'installation est également menée.

Le calendrier du projet



Qui sommes-nous ?

RWE Renewelables France

Filiale française du groupe RWE, acteur majeur de la transition énergétique, RWE Renewelables France est l'un des principaux développeurs de projets d'énergies renouvelables en France. La société développe, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et solaires. Nous disposons de plus de 1GW de projets éoliens terrestres développés et de 72 parcs installés. Fort d'une équipe de plus de 100 collaborateurs expérimentés, RWE conçoit des projets en partenariat avec les élus, les riverains, les associations locales et les administrations. Du lancement du projet jusqu'à son démantèlement ou le renouvellement de son installation, nous portons une attention particulière à la qualité de nos réalisations en vous associant très tôt au projet dont la concertation est, sans conteste, la clé de la réussite.



Questions-réponses sur l'éolien

Comment se passe le démantèlement ?

Selon l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est estimée à 20 ans. Néanmoins, les nouveaux modèles sont garantis jusqu'à 25 à 30 ans selon les constructeurs. Par ailleurs, les parcs peuvent avoir une durée de vie bien plus longue grâce au « repowering » (implantation de machines neuves plus performantes, pour remplacer les plus anciennes).

En France, le démantèlement est à la charge de la société qui exploite le parc éolien. Il n'est en aucun cas à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole ou de la commune.

Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et cadrées par la loi.

Parmi les différentes règles édictées, les textes prévoient aujourd'hui l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole. Il est en effet important de souligner que l'éolien est aujourd'hui une technologie parfaitement réversible : en d'autres termes, et contrairement à d'autres moyens de production, il est tout à fait possible de démonter les installations et rendre au terrain sa vocation originelle dès la fin d'exploitation du parc.

Une éolienne se recycle-t-elle ?

Aujourd'hui, environ 80% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non négligeable. Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Seules les pales des éoliennes sont plus difficiles à recycler. Elles peuvent tout de même être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs ...). L'objectif, à court terme, est celui d'être en mesure d'en recycler les composantes au 100%.

De plus, selon l'arrêté du 22 juin 2020 modifiant les prescriptions relatives aux installations éoliennes, les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés ou à défaut éliminés dans des filières dûment autorisées :

A partir du 1^{er} juillet 2022 :

- Au minimum 90 % de la masse totale des éoliennes doit être réutilisée ou recyclée (incluant les fondations)
- Au minimum 35 % de la masse des rotors doit être réutilisée ou recyclée

À partir du 1^{er} janvier 2024, les seuils passent à 95 % et 45 %

À partir du 1^{er} janvier 2025, le seuil pour le rotor passe à 55 %

Les parcs éoliens produisent-ils des nuisances sonores ?

Une éolienne émet un bruit de fond entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales.

La distance réglementaire minimale entre une éolienne et une habitation (500 mètres) fait que le niveau de bruit reste relativement faible : 35 décibels (db), ce qui équivaut au bruit émis par un réfrigérateur. De plus, la loi française impose aux parcs éoliens un niveau de bruit inférieur à 5 db le jour et 3 db la nuit par rapport au bruit existant auparavant.

Pour s'assurer que la loi soit respectée, un bureau indépendant mène – dans le cadre de l'étude d'impact – une étude acoustique. Cela consiste à mesurer, dans un premier temps, le bruit ambiant à l'aide de micros installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet, et ensuite à le comparer avec le bruit simulé du parc.

Pendant l'exploitation du parc, une deuxième étude acoustique est réalisée pour s'assurer de l'exactitude de la première étude.

Au cas où cette étude révélerait que les émergences sonores du parc seraient trop élevées, **un plan de bridage des éoliennes pourrait être mis en œuvre.** L'objectif de ce plan est de diminuer la puissance des éoliennes selon la vitesse des vents sur certaines plages horaires.